

Le Collège National d'Audioprothèse salue l'annonce du député François Gernigon sur le dépôt d'une proposition de loi portant création d'un ordre national des audioprothésistes

Paris, 29 novembre 2024 – Lors de l'événement « Enseignement Post-Universitaire 2024 », qui a réuni plus de 1 000 audioprothésistes, le député François Gernigon a annoncé le dépôt d'une proposition de loi portant création d'un ordre national des audioprothésistes. Cette avancée majeure, soutenue depuis plus de dix ans par le Collège National d'Audioprothèse (CNA), marque une étape historique pour la profession.

L'aboutissement de dix années de plaidoyer du Collège

« En tant que sixième président du Collège, je suis particulièrement fier de voir aboutir le travail de conviction et de plaidoyer que j'ai mené avec détermination, en continuité avec mes prédécesseurs – Éric Bizaguet, Stéphane Laurent et François Le Her. Depuis sa création il y a près de cinquante ans, le Collège s'est toujours engagé à ériger notre profession en modèle d'excellence et d'éthique. L'annonce d'une proposition de loi portant création de cet ordre par Monsieur le Député Gernigon lors de l'EPU témoigne de la confiance que notre institution inspire au sein de la société et des instances politiques », a déclaré Matthieu Del Rio, président du CNA.

Une opportunité de fédérer toute la profession

Cette annonce représente le fruit d'un travail de sensibilisation mené depuis dix ans par le Collège, ainsi que par d'autres acteurs de la profession, tels que la Fédération Nationale des Étudiants en Audioprothèse et le Syndicat des Audioprothésistes. Ensemble, ces forces vives se mobilisent pour faire converger la profession vers des pratiques de qualité et une régulation renforcée, des objectifs partagés par tous. « Nous espérons qu'il sera possible de rallier les autres organisations représentatives, afin de fédérer toute la profession autour de cette première proposition de loi qui nous est entièrement dédiée », a ajouté Matthieu Del Rio.

Un appel à l'engagement individuel et collectif

Bien que cette annonce constitue une première étape essentielle, le chemin reste encore long avant la concrétisation de cet ordre professionnel. « Nous appelons toutes les parties prenantes à se mobiliser activement pour soutenir ce projet. Chaque rencontre avec un député ou une institution gouvernementale est une occasion de faire avancer cette initiative. Nous espérons également que le groupe parlementaire de Monsieur Gernigon – Horizons – inscrira cette proposition de loi à l'ordre du jour de sa niche parlementaire, prévue le 3 avril 2025 », a précisé Matthieu Del Rio.

Un groupe de travail dédié lancé au sein du Collège

Le Collège annonce la création d'un groupe de travail dédié à l'instauration de l'ordre national des audioprothésistes. Constitué au sein de l'institution, il sera composé d'Éric Bizaguet, Stéphane Laurent

et François Le Her. Ce groupe aura pour mission de formuler des recommandations pour accompagner les débats parlementaires, puis les discussions réglementaires, nécessaires à la mise en place de cet ordre. Son approche s'appuiera sur les meilleures pratiques identifiées en France, dans d'autres professions ordinaires, ainsi qu'à l'international, en s'appuyant notamment sur l'expertise de David Gélinas, président de l'ordre des audioprothésistes du Québec, une organisation en lien étroit avec le Collège depuis de nombreuses années.

Contacts presse :

Matthieu Del Rio

Président du Collège National d'Audioprothèse

presidence@cnaaudio.fr

Quentin Riaudel

Consultant, Nile

quentin.riaudel@nile-consulting.eu

A propos du Collège National d'Audioprothèse

Le Collège National d'Audioprothèse (CNA), est une organisation associative fondée en 1977 qui a pour vocation d'assurer la visibilité de la profession et la défense des intérêts déontologiques et moraux du métier d'audioprothésiste. Société savante depuis presque 50 ans, le CNA collabore avec les pouvoirs publics, l'ensemble des acteurs représentatifs de la profession, ainsi que du secteur de la santé auditive : syndicats, sociétés savantes et les conseils nationaux professionnels.